

Avis n° 2022/12
relatif à l'accréditation
de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de
l'université du Littoral (EILCO)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

| | |
|--------------------|--|
| Nom : | École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral |
| Sigle : | EILCO |
| Nom de marque : | EIL Côte d'Opale |
| Type : | Public, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche |
| Académie : | Lille |
| Sites de l'école : | Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque, Longuenesse |

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2021/07-06, n°2019/07-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors-périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie énergétique et environnement, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Dunkerque

Catégorie NV (Nouvelle voie pour délivrer une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie énergétique et environnement, en formation initiale sous statut d'étudiant la 1^{re} année puis sous statut d'apprenti les 2^e et 3^e années, sur le site de Dunkerque, en partenariat avec le CFA de l'ULCO

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant la 1^{re} année puis sous statut d'apprenti les 2^e et 3^e années, sur le site de Calais, en partenariat avec le CFA de l'ULCO

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'étudiant la 1^{re} année puis sous statut d'apprenti les 2^e et 3^e années, sur le site de Longuenesse, en partenariat avec le CFA de l'ULCO

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Agroalimentaire, en formation initiale sous statut d'étudiant la 1^{re} année puis sous statut d'apprenti les 2^e et 3^e années, sur le site de Boulogne-sur-Mer, en partenariat avec le CFA de l'ULCO

Catégorie NF (Nouvelle formation) :

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie électrique, en formation initiale sous statut d'étudiant la 1^{re} année puis sous statut d'apprenti les 2^e et 3^e années, sur le site de Béthune, en partenariat avec l'université d'Artois et Formasup

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Cybersécurité, en formation initiale sous statut d'étudiant la 1^{re} année puis sous statut d'apprenti les 2^e et 3^e années, sur le site d'Amiens, en partenariat avec l'université d'Amiens et Formasup

Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Logistique, en formation initiale sous statut d'étudiant la 1^{re} année puis sous statut d'apprenti les 2^e et 3^e années, sur le site de Saint-Quentin, en partenariat avec l'université d'Amiens et Formasup

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral ;
- Vu le rapport établi par Bernard PINEAUX (expert auprès de la CTI et rapporteur principal), Olivier AMMANN (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Régis VALLEE (expert auprès de la CTI), Veronica CALDERON CARPINTERO (experte internationale auprès de la CTI), Lina MARCHE (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 décembre 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

| Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s) | Voie de formation | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Durée d'accréditation |
|---|--|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie énergétique et environnement sur le site de Dunkerque | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2023 | 2024-2025 | maximale |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie énergétique et environnement sur le site de Dunkerque | Formation continue | 2023 | 2024-2025 | maximale |
| Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s) | Voie de formation | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Durée d'accréditation |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie énergétique et environnement sur le site de Dunkerque, | Formation initiale sous statut d'étudiant la 1 ^{ère} année puis sous statut d'apprenti les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année | 2023 | 2024-2025 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Informatique sur le site de Calais, | Formation initiale sous statut d'étudiant la 1 ^{ère} année puis sous statut d'apprenti les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année | 2023 | 2024-2025 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie industriel sur le site de Longuenesse, | Formation initiale sous statut d'étudiant la 1 ^{ère} année puis sous statut d'apprenti les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année | 2023 | 2024-2025 | restreinte |

| | | | | |
|---|--|---------------------------------------|---|-----------------------|
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Agroalimentaire sur le site de Boulogne-sur-Mer , | Formation initiale sous statut d'étudiant la 1 ^{ère} année puis sous statut d'apprenti les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année | 2023 | 2024-2025 | restreinte |
| Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants | Voie de formation | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Durée d'accréditation |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie électrique sur le site de Béthune , en partenariat avec l'université d'Artois | Formation initiale sous statut d'étudiant la 1 ^{ère} année puis sous statut d'apprenti les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année | 2023 | 2024-2025 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Cybersécurité sur le site d'Amiens , en partenariat avec l'université d'Amiens | Formation initiale sous statut d'étudiant la 1 ^{ère} année puis sous statut d'apprenti les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année | 2023 | 2024-2025 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Logistique sur le site de Saint-Quentin , en partenariat avec l'université d'Amiens | Formation initiale sous statut d'étudiant la 1 ^{ère} année puis sous statut d'apprenti les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année | 2023 | 2024-2025 | restreinte |

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

La Commission prend note que la formation sera ouverte en première et deuxième année dès la rentrée de septembre 2023.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue structurante pour l'alliance A2U en pilotant effectivement les processus décrits ;
- Mettre en place une politique de soutien aux effectifs administratifs/BIATSS ;
- Maintenir une collaboration inter-sites efficace sans surcharger les personnels ;
- Poursuivre la collaboration avec l'association des alumni.

Pour l'ensemble des spécialités :

- Suivre la mise en œuvre de la démarche compétences élaborée dans le cadre des nouvelles spécialités et voies FISEA.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)

| Intitulé du diplôme | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire |
|--|---------------------------------------|---|
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral, spécialité Génie énergétique et environnement | 2023 | 2024-2025 |

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2022 et le 17 janvier 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 février 2023.



Le vice-président
Jean-Louis ALLARD